



SFP-APA

Société Française des Professionnels en Activités

Physiques Adaptées



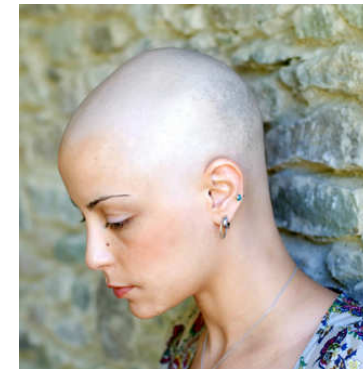
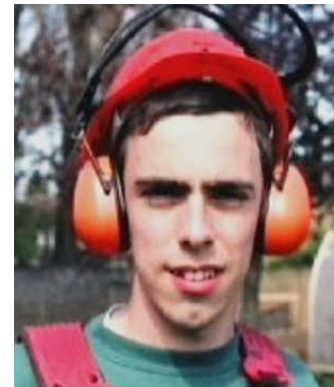
12/01/13



Activités Physiques Adaptées

APA regroupent l'ensemble des Activités Physiques et Sportives, adaptées aux capacités de la personne.

dispensées auprès des personnes en situation de handicap, et/ou vieillissantes, atteintes de maladie chronique, ou en difficulté sociale, à des fins de prévention, de rééducation, de réadaptation, de réhabilitation, de réinsertion, d'éducation et/ou de participation sociale





Des métiers

Rassemble

Licence STAPS APA-S

Master STAPS APA

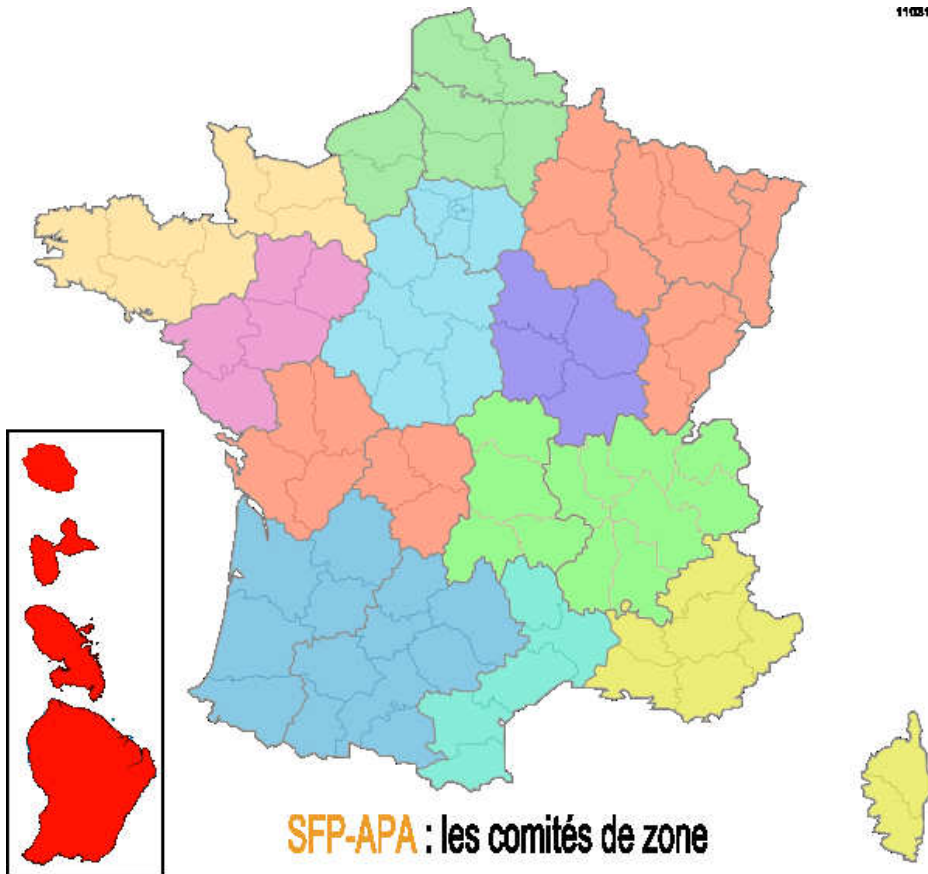
Docteur STAPS APA

SECTEURS D'INTERVENTION

Social (association, fédération, réseaux), Médico-social (IME, ESAT, FAM, FOC, MAS, SESSAD, EHPAD, Maison de retraite), Sanitaire (CHU, CH, CRRF, privé/public), Autres : secteur pénitentiaire, chef d'entreprise, libéral.



Un réseau



**730
adhérents**

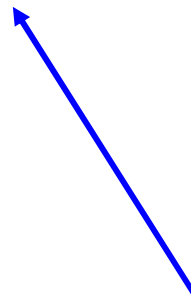


Une expertise

Malades respiratoires
chroniques

Psychiatrie

Obésité



COMMUNICATION Pierre Yves CADE

REGLEMENTATION Gwenola ROBIC

COMITE DE ZONE Benjamin CANTELE

**COMMISSION SPECIALISTES
COMMUNAL** David

FORMATION Arnaud BEZOMBES

DU CONCEPTS AUX METIERS Paquito
BERNARD

HAS

HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

RECOMMANDATION DE BONNE PRATIQUE

Surpoids et obésité de l'adulte :
prise en charge médicale de
premier recours

Méthode « Recommandations pour la pratique clinique »

RECOMMANDATIONS

Septembre 2011

L'APA

Les formations

Les enseignants en APA

Les métiers et secteurs

ACCUEIL

2e Journée des Activités Physiques Adaptées et Santé à Grenoble

19 DÉC. 2012



Après la réussite d'une première édition des « Journée des Activités Physiques Adaptées et Santé » réalisée les 7 et 8 janvier 2012, l'association Cap'APA désire renouveler cet événement le 12 janvier 2013.

La finalité de ce projet est d'offrir aux professionnels de la santé, de l'insertion sociale, aux étudiants, aux universitaires et aux enseignants, un espace de réflexion, d'échange et de partage autour des problématiques soulevées par le développement de l'activité physique adaptée et de son enseignement.

Lire l'article | Commentaires

Offres d'emploi en APA

- 03/01/13 | Educateur en Activités Physiques Adaptées H/F (29) (CDI)
- 13/12/12 | Educateur en Activités Physiques Adaptées H/F (37) (CDI)

Discussions du forum

Déconnexion

Mon compte

🏠 Accueil

🔑 Paramètres

Membres

👤 Répertoire

🗺 Carte

✉ Messagerie

Ajouter

📁 Des fichiers

✍ Un article

📅 Un rendez-vous

www.sfp-apa.fr



« Le sport sur l'ordonnance médicale »

LE QUOTIDIEN
DU MEDECIN .fr

Recherche sur le site... OK

ACTUALITÉ | VIDÉOS | SPÉCIALITÉS | FMC

À Strasbourg, les médecins vont prescrire... du vélo

02/04/2012



La ville de Strasbourg a décidé de financer la prescription d'heures de vélo pour les patients à qui cet exercice pourrait profiter sur le plan médical. À terme, elle espère même faire rembourser cette dépense.





Prescription ? ? ?

Evaluation

Financement

Besoins spécifiques patients

Formation des soignants

Financement

Valeur



Prescription ? ? ?

- Le point 6.1 Les Principes du traitement et les moyens tente de répondre à ces questions.
- **« La prescription d'APS, doit être précédée puis associée à des mesures d'accompagnement : examen médical, consultation spécialisée si nécessaire, examen attentif des mesures médicales associées (traitement en particulier) et suivi du patient.**
- Dans un contexte de prévention primaire, le comportement au quotidien doit associer : – une hygiène de vie respectueuse de certains principes élémentaires, favorisant la mobilité, évitant les attitudes sédentaires, le tabagisme, l'absorption excessive de boissons alcoolisées, ou trop sucrées, la prise de drogues tout en limitant les apports alimentaires pour rester dans le cadre du poids normal ; le maintien d'un état de santé satisfaisant est bien sûr essentiel [10].
- - l'établissement pour chaque sujet d'un programme personnel à partir des indications précédemment fournies pour s'assurer d'une dépense énergétique suffisante. **Celui-ci doit être adapté en fonction de l'état du sujet, de ses souhaits, de son mode de vie plus ou moins actif, de ses capacités personnelles.** Le choix des APS devra être l'objet d'une concertation entre le médecin référent, le médecin du sport et le spécialiste de la discipline en cas de traitement à visée médicale. »



L'avenir ?

- Rassembler les acteurs santé, AP et du sport
- Pluridisciplinarité
- Définir les responsabilités
- Modèle basé sur le patient
- S'inspirer des expériences étrangères
- Identifier des outils VALIDES
- Définir l'échelle géographique